

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
D'ORLÉANS

28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS cedex 1  
Téléphone : 02.38.77.59.00  
Télécopie : 02.38.53.85.16

8h45-12h15 et 13h30-16h30 15h45 le vend  
greffe.ta-orleans@juradm.fr

Dossier n° : E19000087 / 45  
(à rappeler dans toutes correspondances)

Orléans, le 03/05/2019



E19000087 / 45

Monsieur le Préfet du Loiret  
Direction départementale de la protection des  
populations  
Service de la sécurité et de l'environnement  
industriel  
181, rue de Bourgogne  
45042 ORLEANS CEDEX 1

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TRADIVAL en vue de l'augmentation de ses capacités d'abattage, de traitement et de transformation de ses matières premières dans le cadre de la fabrication de produits alimentaires pour l'établissement qu'elle exploite sur le territoire de la commune de FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

M. le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Pierre BOUBAULT, agent des collectivités locales en retraite, demeurant 2, rue de la Clairière, SENNELY (45240) (tel : 02.38.76.94.78 ; portable : 06.87.16.52.51) en qualité de commissaire enquêteur, pour réaliser l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

L'assistante de contentieux,

Maryline TURPIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

DECISION DU

03/05/2019

N° E19000087 /45

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 29/04/2019, complétée le 30/04/2019, la lettre par laquelle le préfet du Loiret demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TRADIVAL en vue de l'augmentation de ses capacités d'abattage, de traitement et de transformation de ses matières premières dans le cadre de la fabrication de produits alimentaires pour l'établissement qu'elle exploite sur le territoire de la commune de FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret) ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Pierre BOUBAULT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au préfet du Loiret, à Monsieur Pierre BOUBAULT et à la société TRADIVAL.

La Présidente,

Cécile MARILLER

Pour copie conforme,  
L'assistante de contentieux,

